



## Démission congé

-----  
Par Chikotes

Bonjour

Je suis en CDI depuis décembre 2020 mes je souhaite démissionner suite à des problème familial je suis actuellement en accident de travail depuis mai et je dois reprendre le 11juillet .

Ayant posé 15jours de vacances du 11juillet au 27 juillet je souhaiterais savoir si je peux faire la lettre de démission pendant mes congés et sera pris en compte pendant mes congés ou reprendre le 27juillet et après faire ma lettre de démission .

Sachant que j'ai un préavis de 1selaines

Merci de votre réponse .